

outil 17 Clarifier les objectifs et les attentes par rapport au MRM

Questions de base

Il est essentiel de clarifier les objectifs et les attentes de votre organisation par rapport au MRM, et de les aborder dans un contexte d'évaluation des risques et de votre capacité de réponse afin de définir la meilleure façon de vous engager dans le mécanisme. Voici quelques questions à envisager, en lien avec la matrice 'Options pour la participation des ONG au MRM' et la Fiche d'informations 'Pourquoi les ONG participent au MRM' :




	Mettre un terme aux violations et responsabiliser les auteurs	Répondre aux besoins des enfants victimes de violations graves
Que pouvez-vous attendre du MRM ?	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription des acteurs armés aux Annexes du rapport annuel du Secrétaire Général sur les enfants et conflits armés, documentation des violations graves et communication de l'information au Conseil de sécurité de l'ONU. • Pression du Conseil de sécurité sur les auteurs et le gouvernement. • Plateforme permettant le dialogue de haut niveau entre l'ONU et le gouvernement au niveau national. • Plans d'action pour mettre un terme aux violations et les prévenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données du MRM peuvent aider à faire connaître les violations graves et à souligner les manques de financement et les besoins de réponse. • Les données du MRM (fréquence/modes) peuvent être utilisées pour planifier les programmes de réponse. • Le MRM peut faciliter la coordination afin d'améliorer l'accès aux services pour les victimes de violations graves.
Périodicité :	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription aux Annexes, documentation, communication de l'information : à tout moment. • Pression sur le Conseil de sécurité : tous les 2-3 ans quand le pays est examiné par le groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. • Dialogue au niveau national : a le potentiel d'être continu une fois que le MRM est mis en place. • Plans d'action : la durée de la négociation varie de quelques mois à plusieurs années. 	À tout moment une fois qu'une masse critique d'informations est recueillie.
Variables/ exceptions :	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription aux Annexes, documentation, communication de l'information : il se peut que l'ONU ne soit pas en mesure de vérifier les cas dans certaines zones, ce qui signifie que toutes les informations ne seront pas utilisées pour inscrire un acteur armé aux Annexes ou pour documenter les rapports présentés au Conseil de sécurité de l'ONU. • Conseil de sécurité : l'ONU ne peut pas garantir le résultat des délibérations du Conseil de sécurité. • Dialogue au niveau national : les GTN-MRM doivent être disposés et aptes à mener un plaidoyer à haut niveau avec le gouvernement. • Plans d'action : l'acteur armé doit être disposé à dialoguer ; l'ONU doit avoir accès à l'acteur armé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contraintes de sécurité/d'accès peuvent affecter la fiabilité des données recueillies et celles-ci peuvent s'avérer insuffisantes pour démontrer un taux de prévalence représentatif. • En tant qu'entité qui centralise toutes les données relatives au MRM, le GTN-MRM a besoin d'établir une collaboration avec les acteurs de réponse et les instances pertinentes afin de faciliter l'orientation des cas.

OUTIL 17

(suite)

	Mettre un terme aux violations et responsabiliser les auteurs	Répondre aux besoins des enfants victimes de violations graves
Que peut faire votre organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations fiables (alerte, communication, documentation) sur les violations graves et faciliter autant que possible les vérifications par l'ONU. • Rejoindre un GTN-MRM et contribuer aux efforts de plaidoyer au niveau national. • Mener des actions de plaidoyer directement auprès du gouvernement ou du Conseil de sécurité, en se basant sur les informations recueillies par votre organisation. • Utiliser d'autres mécanismes internationaux pour des actions de plaidoyer, en se basant sur les informations recueillies par votre organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et analyser les violations graves et intégrer ces activités dans la programmation et les efforts de collecte de fonds de votre organisation. • Si votre organisation ne fournit pas de services aux victimes, mettez-vous en contact avec les prestataires de services dans votre zone d'intervention pour pouvoir orienter les victimes si besoin. • Si votre organisation fournit des services aux victimes, mettez-vous en contact avec les acteurs engagés dans le MRM pour faciliter l'orientation des victimes et améliorer la programmation. • Si possible, partager l'analyse des données recueillies par votre organisation au sein des espaces de coordination dans votre zone d'intervention afin de contribuer aux efforts communs de programmation. • Rejoindre un GTN-MRM et contribuer à établir des liens forts entre la surveillance et la réponse (que les données soient vérifiées par l'ONU ou non).
Valeur ajoutée et impact potentiel selon le type de participation au MRM :	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LE PLUS ÉLEVÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre d'un GTN-MRM : capacité d'influencer le rôle du GTN-MRM dans le pays. • Documentation : capacité de recueillir des preuves pour votre propre plaidoyer si nécessaire. • Communication : dépend de la capacité de l'ONU/GTN-MRM de vérifier les informations et de mener des actions de plaidoyer. • Alerte : dépend de la capacité de l'ONU/GTN-MRM de vérifier les informations et de mener des actions de plaidoyer. <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LE PLUS FAIBLE</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LE PLUS ÉLEVÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre d'un GTN-MRM : capacité d'influencer l'établissement de liens forts entre la surveillance et la réponse au niveau national. • Réponse/alerte/communication : capacité de recueillir des informations pertinentes pour la programmation et de contribuer à l'orientation des victimes, au moins au niveau local. • Documentation : pas de valeur ajoutée supplémentaire par rapport à la réponse, alerte ou communication ci-dessus. <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LE PLUS FAIBLE</p>

autres outils pertinents

-  **outil 15** – Matrice 'options pour la participation des ONG au MRM'
-  **outil 14** – Fiche d'information 'les raisons de la participation des ONG au MRM'
-  **outil 18** – Questions de base 'évaluer les risques pour la sécurité avant de s'engager dans le MRM'